

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 avril 2009, à 20 h, à la mairie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents Messieurs les conseillers :

**Jacques Bourduas, district 1  
Antonio Fortier, district 2  
Gilbert Thomassin, district 4  
Harmel L'Écuyer, district 5  
Raphaël Brassard, district 6**

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal par le directeur-général et secrétaire trésorier, en date du 3 avril 2009, entre 13 h et 16 h.

**099-09      Ouverture de la séance extraordinaire**

À 20 h, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

**100-09      Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN  
ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement n° 583-09 – Règlement abrogeant le règlement n° 580-09. Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans
4. Modifications au règlement n° 568-08 - Règlement décrétant des travaux de réfection du réseau routier, autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 510 000 \$, remboursable sur une période de 15 ans
5. Autorisation de signature d'entente – Projet domiciliaire « *Développement de la Mésange, phase 1* »
6. Autorisation de signature – Promesse d'achat à *Gestion P.F.C. inc.* pour l'acquisition d'une partie des lots 183, 184 et 185
7. Avis de motion – règlement décrétant l'acquisition d'un immeuble composé d'une partie des lots 183, 184 et 185 situés sur le territoire de la Municipalité
8. Autorisation de signature d'entente – Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis
9. **Période de questions**

10. Dépôt de soumissions et octroi de contrat à *Construction Polaris inc.* – Travaux pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration – Phase 1
11. Octroi de mandat à la firme *BPR-Infrastructure inc.* – Demande de budget additionnel pour la préparation des plans et devis, phase 2, pour l'augmentation de la station d'épuration
12. Emprunt au fonds de roulement – travaux d'aménagement de bureau au bâtiment du Service des travaux publics
13. Octroi de contrat à *Les Entreprises Clermont Vallée PEEQ inc.* pour l'aménagement d'un nouveau bureau au bâtiment du Service des travaux publics
14. Levée de la séance extraordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**101-09**      **Adoption du règlement n° 583-09 – Règlement abrogeant le règlement n° 580-09, règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 583-09 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER  
ET RÉSOLU :**

**QUE**            le règlement n° 583-09 ayant pour titre « *Règlement abrogeant le règlement n° 580-09, règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans* », soit adopté et signé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**102-09**      **Modifications au règlement n° 568-08 - Règlement décrétant des travaux de réfection du réseau routier, autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 510 000\$, remboursable sur une période de 15 ans**

À la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD  
ET RÉSOLU :**

**De remplacer l'article 3 par celui-ci :**

« *Les dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt seront prélevées à même les revenus généraux de la Municipalité.* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**103-09**      **Autorisation de signature d'entente – Projet domiciliaire « Développement de la Mésange, phase 1 »**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER  
ET RÉSOLU :**

**D'**                autoriser Messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente pour le projet

domiciliaire « *Développement de la Mésange, phase 1* », ainsi que tous les documents s'y rattachant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**104-09      Autorisation de signature – Promesse d'achat à *Gestion P.F.C. inc.* pour l'acquisition d'une partie des lots 183, 184 et 185**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS  
ET RÉSOLU :**

**D'** autoriser Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la promesse d'achat à *Gestion P.F.C. inc.* pour l'acquisition d'une partie des lots 183, 184 et 185, ainsi que tous les documents s'y rattachant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**105-09      Avis de motion – règlement décrétant l'acquisition d'un immeuble composé d'une partie des lots 183, 184 et 185 situés sur le territoire de la Municipalité**

**M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS** donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement décrétant l'acquisition d'un immeuble composé d'une partie des lots 183, 184 et 185 situés sur le territoire de la Municipalité.

**106-09      Autorisation de signature d'entente – Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis**

**CONSIDÉRANT** que la Société d'habitation du Québec et la Municipalité désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

**CONSIDÉRANT** que la SHQ et la Municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit adopter une résolution qui autorise l'OSBL en habitation Résidence Le Trèfle d'Or à gérer le programme de Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et s'est engagée à défrayer dix pour cent (10 %) du coût du supplément de loyer.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD  
ET RÉSOLU :**

**QUE** la Société de l'habitation et la Municipalité confient à l'OSBL en habitation Résidence Le Trèfle d'Or la responsabilité de gérer en leur nom toutes les subventions de supplément au loyer rattachées aux logements désignés qui lui seront allouées dans le cadre du programme AccèsLogis.

**QUE** Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, ladite entente et les documents jugés nécessaires et pertinents aux fins de donner suite aux présentes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

107-09 **Période de questions**

Aucun citoyen n'était présent à cette séance extraordinaire.

108-09 **Dépôt de soumissions et octroi de contrat à *Construction Polaris inc.* – Travaux pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration – Phase 1**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'ouverture des soumissions reçues aux bureaux de la firme *BPR-Infrastructure inc.* pour les travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration.

*Soumissionnaires / montant de la soumission (taxes incluses)*

	<b>Montant de la soumission</b>
<b>Qualité construction (CDN) Ltée</b>	487 487.01 \$
<b>Construction Polaris inc.</b>	525 873.74 \$
<b>Charles-Auguste Fortier inc.</b>	575 306.02 \$
<b>Filtrum inc.</b>	598 237.50 \$
<b>Cie Wilfrid-Allen Ltée</b>	616 297.50 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN ET RÉSOLU :**

D' octroyer un contrat au **plus bas soumissionnaire conforme aux exigences** soit, *Construction Polaris inc.*, pour un montant de 525 873.74 \$, pour les travaux d'augmentation de la capacité du système d'aération et d'agrandissement du bâtiment, sous réserve de l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que de l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

109-09 **Octroi de mandat à la firme *BPR-Infrastructure inc.* – Demande de budget additionnel pour la préparation des plans et devis, phase 2, pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration**

**CONSIDÉRANT** qu'une problématique est survenue lors des forages géotechniques pour la préparation des plans et devis permettant d'augmenter la capacité de la station d'épuration;

**CONSIDÉRANT** que la firme *BPR-Infrastructure inc.* propose de scinder le projet en phase afin que la Municipalité puisse accueillir de nouveaux développements domiciliaires en 2009;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 339-08.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER ET RÉSOLU :**

**QU'** un mandat au coût maximal de 29 400 \$ (avant les taxes applicables) soit octroyé à la firme *BPR-Infrastructure inc.* pour compléter la préparation

des plans et devis de la phase 2 pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**110-09      Emprunt au fonds de roulement – travaux d'aménagement de bureau au bâtiment du Service des travaux publics**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :**

**QUE**                      ce conseil emprunte au fonds de roulement un montant de 25 000 \$, **remboursable sur trois (3) années**, à compter de l'année 2010, pour les travaux d'aménagement de bureau au bâtiment du Service des travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**111-09      Octroi de contrat à *Les Entreprises Clermont Vallée PEEQ inc.* pour l'aménagement d'un nouveau bureau au bâtiment du Service des travaux publics**

**CONSIDÉRANT**            l'offre de service n° 1527 datée du 24 mars 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :**

**D'**                            octroyer un contrat pour la somme de 11 455 \$ (avant les taxes applicables) à *Les Entreprises Clermont Vallée PEEQ inc.* afin de procéder à l'aménagement d'un nouveau bureau au bâtiment du Service des travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**112-09      Levée de la séance extraordinaire**

**IL EST PROPOSÉ, À 20 H 35, PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :**

**DE**                          lever la séance extraordinaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
**PIERRE VALLÉE**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**GAÉTAN BUSSIÈRES**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier